

LES CITOYENS CHOISISSENT-ILS ceux qui vont

En Belgique, les élections communales sont organisées selon un mode de scrutin assez proportionnel. Cela signifie qu'un certain nombre de listes, même plus petites, peuvent obtenir des sièges. Mais comment est constituée la majorité dans les cas, assez nombreux, où une seule liste n'obtient pas la majorité absolue en

sièges ? Dans notre pays, il y a à ce sujet une longue tradition d'accords préélectoraux entre listes. Ils ne sont que très rarement rendus publics. Dans ces conditions, l'électeur a-t-il encore son mot dire, ou les jeux sont-ils déjà faits avant les élections ?

UNE CERTAINE INFLUENCE SUR LE CHOIX DES PERSONNES

Par **Lieven De Winter et Benoît Rihoux**

En 2000, les élections communales ont débouché sur la constitution d'une majorité homogène dans 60 % des 262 communes wallonnes. Dans ce cas, la volonté de l'électeur était décisive dans la composition de leur exécutif communal. Dans les autres communes, il est nécessaire de constituer une coalition pour constituer une majorité.

Or, l'électeur ne se prononce pas directement sur la question cruciale de la composition partisane de ces coalitions, car ce processus est piloté par les instances dirigeantes des partis aux niveaux local, provincial et parfois national. De plus, dans de nombreuses communes, des pré-accords électoraux ont été conclus, le plus souvent entre partenaires de la majorité sortante, et le plus souvent en secret. Si le verdict de l'électeur ne rend pas mathématiquement impossible la coalition négociée en secret avant les élections, rien n'empêche les dirigeants locaux de consommer leur engagement secret, sans prendre en considération les préférences de partenariat des différents électors. Cette pratique est dénoncée par plusieurs partis (souvent les perdants, les plus petits partis) ainsi que par des observateurs politiques et des citoyens.

Notre équipe du Centre de politique comparée, en collaboration avec l'ULg et des partenaires de plusieurs universités au Nord du pays, étudie la politique communale à travers des enquêtes¹ menées auprès des responsables des partis communaux dans l'ensemble des communes belges. Ceci nous permet d'analyser avec objectivité le phénomène des accords pré-électoraux.

Nous pouvons ainsi dire que, dans quatre communes wallonnes sur dix, des accords préélectoraux ont été élaborés avant les élections communales que nous venons de connaître. Ces accords ont le plus souvent été conclus dès 2005, voire plus tôt. Les partis les plus actifs sur ce plan ont été le CDH et le PS. La répartition des mandats (Collège des bourgmestre et échevins, CPAS, intercommunales, ASBL) est l'élément le plus souvent mentionné dans les accords politiques, apparaissant ainsi comme un point nettement plus important que la politique à mener.

Quel reste donc le rôle de l'électeur au niveau communal ? Dans une large mesure, les cartes ne sont-elles pas distribuées avant que l'électeur ait pu émettre son avis ? La réponse est nuancée. Il faut d'abord relever qu'en 2000, quatre accords pré-électoraux sur dix ont échoué pour la simple raison que le résultat des élections ne permettait pas la mise en œuvre de l'accord. Ensuite, en 2000 également, parmi les partis qui n'avaient été associés aux négociations qu'après les élections communales, six sur dix ont réussi à accéder à une majorité. Enfin, il faut relever que les électeurs peuvent exercer une influence indirecte par le biais des voix de préférence. En effet, selon notre enquête, le nombre des voix de préférence est le critère le plus souvent mentionné dans le choix, en cours de négociation, des personnes qui auront accès au Collège des bourgmestre et échevins. L'électeur ne choisit donc pas toujours les partis qui vont gouverner sa commune, mais il a son mot à dire, certes indirectement, sur les personnes qui exerceront les mandats communaux les plus importants. En Wallonie, cette influence de l'électeur a été renforcée pour ces élections d'octobre 2006, car le bourgmestre sera dorénavant le candidat qui aura obtenu le plus de voix, sur la liste qui aura obtenu le plus de voix, parmi les partis qui auront conclu un accord de coalition (ou sur la liste qui aura obtenu une majorité absolue de sièges, le cas échéant).

Alors, les citoyens choisissent-ils ceux et celles qui vont gouverner leur commune ? Notre réponse, en bref : ils choisissent très peu les partis, mais ils peuvent exercer une certaine influence sur le choix des personnes. ■



Lieven De Winter et Benoît Rihoux sont professeurs à l'Unité de sciences politiques et de relations internationales (SPRI), UCL. Au sein du Centre de politique comparée (CPC), ils dirigent ou sont associés à de nombreuses recherches comparatives sur les acteurs socio-politiques et les institutions politiques aux échelons local, régional, national et européen.
> <http://cpc.spri.ucl.ac.be/>

1. Tous les chiffres ci-dessous sont issus de nos données d'enquêtes.

RÉELLEMENT gouverner leur commune ?

LES PROGRÈS DE LA DÉMOCRATISATION SONT RÉELS

Par Xavier Mabille

L'enjeu premier des scrutins communaux est l'élection des conseillers communaux. La formation des collèges – disposant d'une majorité au sein du conseil correspondant – en constitue déjà un enjeu dérivé.

Le système de répartition des sièges en usage pour ces élections diffère de celui en usage pour les scrutins législatifs et favorise davantage les listes importantes. Ainsi existe-t-il des situations majoritaires dans un nombre non négligeable de cas ; en octobre 2000, les listes se présentant sous le nom et le numéro des trois principaux partis ont remporté la majorité des sièges dans 57 communes en Wallonie (sur un total de 262) et dans 82 communes en Flandre (sur un total de 308). En outre, dans de nombreuses autres communes, la majorité des sièges était allée à des listes d'intérêts locaux n'utilisant pas le nom d'un parti ou encore à des « listes du bourgmestre » parfois aisément identifiables au point de vue politique.

Il existe quelques cas de coalitions associant une liste majoritaire à une autre formation (exemples : Mons, Saint-Gilles, Etterbeek, etc) et pas seulement dans le cas de majorités acquises de justesse.

Le phénomène le plus courant n'en demeure pas moins la formation de coalitions entre listes dont aucune ne dispose seule de la majorité des sièges.

Les configurations sont multiples : le parti le plus important s'assure l'appoint d'une formation plus petite ; ou plusieurs listes s'associent pour rejeter la principale dans l'opposition ; ou encore, une formation éclate et ses membres se retrouvent dans des camps opposés ;... Les stratégies mises en œuvre sont, elles aussi, multiples et conditionnées par des ambitions personnelles ou par des proximités idéologiques, par le contenu de programmes ou de bilans, par des inimitiés et de nombreux autres facteurs.

Les accords de majorité sont normalement négociés au lendemain des élections. Des informations circulent toutefois fréquemment à propos d'accords préélectoraux. Il est généralement impossible d'en vérifier l'effectivité, hors les cas – qui restent rares – d'annonce publique. Les configurations ici aussi sont multiples : reconduction, extension ou renversement d'alliances.

Il serait toutefois excessif d'y voir un facteur de réduction du pouvoir des électeurs – acteur collectif – dont le vote détermine la répartition des données qui permettent la formation de coalitions. Ce serait en effet se tromper sur la portée de la démocratie représentative que d'attribuer à l'électeur – acteur individuel – un pouvoir direct sur la désignation du collège – comme à un autre niveau sur celle du gouvernement.

L'observateur attentif aux évolutions sur de longues durées est amené à considérer que l'on s'éloigne du règne sans partage de quelques notables. L'âge d'or de la démocratie ne se situe certes pas dans le passé, ni au niveau local ni aux autres niveaux. En un siècle ou un siècle et demi, les progrès de la démocratisation – s'accompagnant de davantage de transparence – ont été réels, même s'ils demeurent très lents. ■



Louvain

Xavier Mabille est politologue. Il est le président et co-fondateur du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP).
> www.crisp.be



LA TRIPLE VIE DE FRANÇOIS J.

Il n'est pas rare que les professeurs d'université s'exercent sur d'autres fronts que le pupitre des auditoriums. Ainsi, François Jongen, professeur de droit à l'UCL, se fait Blanmont quand il parle de musique. Une foisonnante histoire d'une triple vie.

Professeur d'université, avocat, journaliste, critique musical, père de quatre enfants, ... À l'époque où les premiers clones sommeillent dans d'obscurs laboratoires, on pourrait croire que plusieurs personnes se dissimulent derrière François Jongen. Surtout lorsqu'elles se partagent une double identité ! François-Nicolas sourit : « C'est un principe marketing de spécialisation des marques : certaines firmes en ont une pour la lessive, une pour l'alimentaire. Moi, j'en ai une pour le droit et une pour la musique ! » Ses deux amours coexistent harmonieusement. Il leur découvre des affinités : le langage du droit comme celui de la musique ne prennent corps qu'à travers l'interprétation.

Dès l'université, c'est le foisonnement de la double vie. Il mène de front une licence en droit à l'UCL et une licence en journalisme à l'ULB. Puis, objecteur de conscience, il effectue son service civil au Centre d'études sur le droit des communautés et régions de l'UCL. Il y travaille comme chercheur, tout en poursuivant des activités de journaliste pour assouvir les aspirations de sa moitié littéraire. Il prête

sa plume au quotidien *La Cité* dans le domaine du rock puis de la politique européenne, explorant les richesses d'un sain éclectisme. C'est aussi l'époque de ses débuts à la RTBF comme assistant des émissions « Télé-Mémoires », consacrées à des interviews d'hommes politiques.

En 1985, il devient assistant en droit public à l'UCL et entame peu après une thèse où flirtent ses deux passions puisqu'elle porte sur la poli-

ce de l'audiovisuel. Il la défend avec assez de brio pour intégrer d'emblée le corps académique. Aujourd'hui, il enseigne le droit des médias et celui des technologies de l'information ainsi que le droit de la communication.

Entre-temps, *La Cité* lui a confié la musique classique. Et il est devenu l'auteur de la savoureuse séquence « Ça nous change du tac boum » dans une émission de la RTBF. Quelques années plus tard, il écrit dans *La Libre Belgique*, tout en rejoignant le Conseil d'administration de la RTBF. C'est alors que Nicolas fait son entrée en scène ! François Jongen doit renoncer à son nom, qu'il partage avec l'un des plus grands compositeurs belges, pour signer ses articles dans le domaine musical : certains désapprouvent qu'un même auteur apparaisse à la fois sous les pages culturelles et politiques de *La Libre*. Il décide alors de faire honneur à son village, joliment baptisé Blanmont.

L'entrée en scène

Manier une double identité requiert une sacrée dextérité. Tout se corse quand le pseudonyme passe à la télévision. Il devient alors difficile de cacher qu'on a quelque lien avec lui. Le masque est levé lorsqu'il présente le Concours Reine Elisabeth avec Fabienne Vande Meerssche. Les réactions ne se font pas attendre. Dans les prétoires, des juges espiègles s'adressent à « Maître Blanmont » tandis que des étudiants curieux osent, dans la détente qui suit un bon examen, un « Monsieur, il y a un type à la télé qui vous ressemble comme deux gouttes d'eau ».

Sa plus grande passion est sans doute la radio. Il aime communiquer, bâtir des programmes, raconter des histoires. Après avoir animé l'émission *C'est Mozart qu'on assassine* avec Jean-Pierre Hautier sur Bruxelles Capitale, il devient programmateur du *Classique des Classiques* sur la Première, puis présente l'émission à partir de 2004. On le retrouve également sur Musiq 3 et même sur Classic 21.

Levons encore le voile sur l'itinéraire de ce passionné. François Jongen est aussi l'auteur du livret de l'oratorio « Ludus Sapientiae » composé par Pierre Bartholomé à l'occasion des 575 ans de la fondation de l'UCL. Belle aventure pour cet amoureux de la plume, qui découvre un genre d'écriture où les mots se font économes pour laisser respirer la musique. Il prépare actuellement une biographie de René Jacobs. Et il est l'auteur de trois romans, d'un livret d'opéra ... et d'un guide de promenades de Zermatt. Quelles surprises nous réserve-t-il encore ? **Axelle Thiry**



D.R.

La plus grande passion de François Jongen est sans doute la radio : il aime communiquer, bâtir des programmes, raconter des histoires.

RENDEZ-VOUS

Une sélection d'événements à venir choisis pour vous par la rédaction de *Louvain*

LE 19 OCTOBRE À 20H00

Le surréalisme en Belgique : du singulier aux pluriels

Conférence par Xavier Canonne, directeur du Musée de la photographie à Charleroi
À la Haute école Charleroi Europe, à Charleroi.
Organisation : 'Académie Louvain'
Renseignements : 071-20 25 00, www.academielouvain.be

LE 20 OCTOBRE, DE 9H À 17H

L'engagement extra-académique des étudiants : mises en perspectives internationales et disciplinaires

Colloque international
À Louvain-la-Neuve, Auditoire Socrate 10
Organisation : vice-rectorat aux Affaires étudiantes
Informations : www.cvrc.ucl.ac.be



Jacky Delorme

LE 24 OCTOBRE À 17H30

L'innovation, vecteur de développement régional

Conférence débat avec la participation de chefs d'entreprise, d'académiques et d'experts belges et internationaux.
À Louvain-la-Neuve, Auditoire Georges Lemaître, Place des Sciences.
Organisation : AILV
Informations et inscriptions : www.aillv.ucl.ac.be

LE 8 NOVEMBRE À 18H30

L'état de l'Union et l'agenda pour l'avenir de l'Europe



Communauté européenne, 2006

Conférence par José Manuel Barroso, président de la Commission européenne

À Louvain-la-Neuve, Auditoire Socrate 10
Organisation : Institut d'études européennes
Renseignements : 010-47 85 57, dunaj@euro.ucl.ac.be

LE 20 NOVEMBRE À 18H30

Réflexion à propos du Da Vinci Code

Conférence par le Pr Jacques Vermeylen (Faculté de théologie de l'UCL)
À la Maison des Ailes, Bruxelles.
Organisation : AUL, Régionale de Bruxelles
Renseignements : 010-61 24 25

LE 5 DÉCEMBRE À 14H15

Géopolitique euro-arabe de l'énergie



Frédéric Delaunay

Par le Pr Bichara Khader, directeur du Centre d'études et de recherches sur le monde arabe (UCL)
À Louvain-la-Neuve, Auditoire Socrate 10
Organisation : Université des Aînés, www.uda.ucl.ac.be

LES 25 ET 26 OCTOBRE 24 heures depuis 30 ans



À l'occasion de leur 30 ans, les 24 heures vélos de Louvain-la-Neuve mettent les petits plats dans les grands. En plus d'animations particulières organisées durant l'événement, une statue sera inaugurée en mémoire de l'événement et un livre retraçant les 30 ans du « plus grand événement estudiantin » de Belgique sera publié. Les anciens seront particulièrement bienvenus à cette édition anniversaire.

Le Site Web des 24 heures : www.cse.be

Nos agendas de référence

- L' Agenda de l'UCL : www.uclouvain.be, onglet «Agenda»
- Les Agendas des Associations d'anciens : www.uclouvain.be/alumni
- L' Agenda de l'Université des Aînés (UDA): www.uda.ucl.ac.be
- Les Grandes conférences catholiques : www.grandesconferences.be

Recevez chaque mois *Louvain Newsletter*, le complément électronique à la revue *Louvain* : www.uclouvain.be/alumni



UCL
Université catholique de Louvain

Louvain
Revue bimestrielle de l'Université catholique de Louvain.
Ne paraît pas en août-septembre.
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Louvain est une réalisation de l'Administration de la communication et de la promotion de l'UCL (ADCP), publiée sous la responsabilité du prorecteur en charge de la Communication.

Louvain
Halles universitaires
Place de l'Université 1
1348 Louvain-la-Neuve
www.uclouvain.be/louvain

Directeur de la publication et éditeur responsable
Gabriel Ringlet
Directeur de l'ADCP
Patrick Tyteca

Rédacteur en chef
Pierre Escoyez
escoyez@adcp.ucl.ac.be
Tél. 010-47 90 01

Secrétaire de rédaction
Alice Thelen
thelen@adcp.ucl.ac.be
Tél. 010-47 92 94

Secrétariat
Michelle Mercenier-Hatert
hatert@adcp.ucl.ac.be
Tél. 010-47 83 99

Collaborateurs
Julie Claus
Dominique Hoebeker
Emmanuel Ugeux
Laurence Mundschaun (coordination des dossiers)
Axelle Thiry
Benoît Robaye
Virginie Stassen
Rolande Vandemeulebroucke (photothèque)

Maquette et mise en page
Agence A3, Herstal

Imprimerie
Les Éditions européennes, Bruxelles
Imprimé sur papier blanchi sans chlore

Prix au numéro
4 €

Abonnement à 5 numéros
20 € (Belgique)
25 € (Union européenne)
30 € (Reste du monde)
Pour s'abonner : via le compte 340-1508534-28 (communication « abonnement Louvain »)
Gestion des abonnements : Réginald Evrard, evrard@adcp.ucl.ac.be, 010-47 91 75

Photo de couverture :
Reuters/Atef Hassan



Jacky DeformeN

- **La mineure en culture et création** exclusivité en Belgique francophone, permet aux étudiants, dès le N premier cycle, de valoriser leur pratique culturelle au cN ur de leur cursus N universitaire.N
- **Des artistes en résidence** offrent leur talent et N leur vision à la communauté universitaire et à toute la cité. N En 2006-2007, l'UCL accueille Bernard Focroulle et Fabrizio Cassol.N
- **Des lieux** qui se veulent des traits d'union entre l'Université et N sa région abritent des manifestations académiques et culturelles ouvertes N au grand public : le Forum des Halles, la Ferme du BiéreauN à Louvain-la-Neuve, les Midis-Minuits Culture à Bruxelles, etc.N



UCL CULTURE

Trop souvent, la culture et la formation sont deux mondes séparés, deux parcours N indépendants l'un de l'autre. À l'Université catholique de Louvain, on pense qu'il est possible N d'associer d'une part la formation universitaire et d'autre part la pratique et la réflexion N culturelles. Non pas en les juxtaposant mais en les intégrant véritablement l'une à l'autre.N

Une université de culture